

---

# *Victor Poumarat, l' "Américain", où l'histoire d'un drame et de crimes impunis*

*Patricia AURENCHE*

Mon mari voulant me montrer un site très près du village de Saint-Julien-du-Gua, m'a emmenée voir un petit cimetière protestant. Ce cimetière, envahi par les ronces et une végétation folle en ce printemps 1990, est situé au bord de l'Auzène en face d'un grand bâtiment comme on peut en voir tant dans cette région, un ancien moulinage. Le cadre est romantique à souhait, un vieux pont de pierre qui enjambe la rivière, un chemin tortueux qui grimpe vers la mairie d'Issamoulenc.

Pourquoi mon mari m'avait-il conduite jusqu'à là ? Parce qu'il y avait une histoire ancienne qui circulait lorsqu'il était enfant, que l'une des tombes était celle d'un certain Victor Poumarat surnommé "l'Américain" et qu'en plus lors de l'enterrement de ce dernier en 1900, les fossoyeurs avaient creusé un trou très profond et ensuite laissé tomber le cercueil dans le trou pour bien montrer leur opinion sur le défunt.

Il n'en fallait pas plus pour piquer ma curiosité car je suis anglaise d'origine et un américain à Saint-Julien-du-Gua au XIXe siècle, j'avais du mal à l'imaginer !

C'est ainsi que nous avons, mon mari et moi, commencé nos "recherches" sur l'histoire de ce personnage et que nous allions nous rendre compte que la distance entre Saint-Julien-du-Gua et Butte County, Californie, n'était pas de nature à faire peur à notre Victor.

## **LES ORIGINES**

Les origines de la famille Poumarat se situent dans le Puy-de-Dôme où se trouve un hameau dont ils portaient le nom. La famille, qui était protestante, est sans doute partie du Puy-de-Dôme à la révocation de l'Edit de Nantes.

Famille croyante, les Poumarat se sont donc installés dans cette région des Boutières qui deviendra le camp retranché des fidèles de l'Eglise Réformée.

Bien avant la Révolution, les Poumarat étaient déjà propriétaires. Il y a une très grande maison au Thérond

(sur la commune de Saint-Julien-du-Gua) qui portait leur nom ainsi que le moulin de la Pervenche. Jean Jacques Poumarat et son épouse Anne semblent avoir construit le moulin à la Pervenche en 1772.

Jean Jacques et Anne avaient trois fils dont un était très croyant. Il a fait partie du conseil presbytéral de Saint-Pierreville, a contribué à l'édification du temple de la Pervenche et a peut-être ensuite fait partie des prêcheurs laïques après avoir fait don de ses biens à un neveu de Marcols.

Dans la mémoire collective, cet homme est considéré comme ayant été pasteur. Pieux, certainement, mais pasteur probablement pas car il n'y a aucune trace de lui dans les listes de pasteurs de l'époque, ni aucune mention de cette qualité sur les documents officiels où figure son nom.

Les deux fils aînés de Jean Jacques vécurent au Thérond alors qu'il construisait son moulin. La construction d'un moulin avec l'ouverture vers le commerce que cela implique, semble avoir été le premier pas menant de la terre à l'industrie pour certaines familles de la région.

Le troisième fils, Jean, qui nous intéresse plus particulièrement, est né en 1775 probablement au moulin. Ce garçon, qui a quinze ans d'écart avec son frère aîné, va reprendre la suite de l'entreprise familiale. Pourquoi Jean ? Sans doute parce qu'il a été élevé dans le moulin et se trouvait plus proche de ce commerce que ses frères.

Jean Poumarat épouse Jeanne Rourin en 1806. La famille de Jeanne est protestante et habite au Thérond. Le nom de cette famille a disparu de la commune mais les descendants par les femmes sont toujours propriétaires des maisons occupées par la famille au début du XIXe siècle. Les femmes Rourin semblent avoir été dotées d'une forte personnalité et d'un caractère peu conciliant. Ce trait de caractère ressort sur plusieurs générations chez les enfants et petits-enfants de Jeanne Rourin. Jaloux de leur bon droit, cela pouvait les mener à être carrément procédurier !

Le couple a eu dix enfants entre 1807 et 1827, sept filles (dont une décédée à douze mois) et trois garçons. Le dernier est né alors que Jeanne avait cinquante ans.

La famille devait vivre assez modestement et à l'étroit car le moulin était encore assez petit et leurs nombreux enfants devaient prendre pas mal de place.

Jean est porté cultivateur et meunier sur les actes de naissance de ses enfants. En 1834, son épouse demande la séparation des biens ce qui laisse supposer que c'est cette année là qu'ils ont décidé de créer le moulinage à soie. A cette époque, le fils aîné, Jacques, avait 26 ans, et il est probable que ce soit lui qui ait poussé ses parents à tenter cette aventure.

Le petit moulin situé à côté de l'usine a sans doute été construit après 1834. Puisque les Poumarat s'occupaient maintenant d'un moulinage et que le fils aîné était devenu, selon les documents d'époque, moulinier et négociant en soie, que faire du petit moulin qu'ils avaient fait construire à côté de l'ancien devenu usine ? Les Poumarat ont embauché un meunier qui s'occupait du moulin et y logeait avec sa famille.

Le passage de meunier à moulinier signifiait un changement social pour les Poumarat. Les rapports avec les gens du pays se transforment. Les Poumarat deviennent patrons et ils ont maintenant des relations d'employeurs à employés. Les rapports se distendent et les filles, sauf l'aînée qui s'est mariée en 1837, ont toutes épousé des propriétaires en dehors de la commune (une Marie épouse un instituteur en poste à Issamoulenc).

## VICTOR ET VICTOIRE

Parmi les naissances portées à l'état civil de la commune de Saint-Julien-du-Gua en 1819, il y a eu le deuxième fils de Jean Poumarat et de Jeanne Rourin et le quatrième enfant de Jean Pierre Vernet et de Catherine Combe. Victor Poumarat et Victoire Vernet allaient se croiser vingt ans plus tard et cette rencontre allait faire basculer la vie de Victor et surtout mettre un terme à celle de Victoire.

Revenons au moulinage des Poumarat. En 1839, l'aîné des fils, Jacques, s'occupe de l'usine avec son père. La fille aînée est mariée et mère de deux enfants. Elle habite encore la commune du Gua. Les autres filles sont encore chez leurs parents ainsi que le cadet, Victor, qui a 20 ans et le petit dernier qui n'en a que 12. Nous imaginons bien une famille très soudée.

Au petit moulin, une famille est installée. Jean Pierre Vernet, sa femme et au moins quatre de leurs enfants. Cette famille Vernet est typique des familles pauvres de l'époque dans cette région. Travaillant la terre pour le propriétaire, ils n'arrivaient pas souvent à payer leur fermage en fin de bail. Certains anciens se rappellent encore que leurs parents et grands-parents racontaient que vers le 25 mars les chemins et les routes grouillaient de monde, à pied, en charrette, des familles entières transportaient leurs quelques pauvres biens à la recherche d'une nouvelle ferme, d'un nouveau bail.

Entre 1813 et 1839, les Vernet ont changé de ferme sept fois. Il y a eu une période relativement stable aux Peyses entre 1813 et 1818 mais ensuite ils ont fait six fermes en vingt et un ans soit une moyenne de trois ans par endroit.

Jean Pierre Vernet deviendra meunier chez les Poumarat entre 1837 et 1838. Sa fille Victoire qui est née en 1819 comme Victor, travaille comme ouvrière à l'usine Poumarat.

En 1839, elle a 20 ans, elle est probablement belle, en tout cas elle attire l'attention du cadet des Poumarat. Victoire est enceinte et selon les histoires racontées par les anciens de la Pervenche, Jean et Jeanne Poumarat refusent d'entendre parler d'une telle mésalliance. Victor aurait alors roué la pauvre fille de coups et de coups de pied dans le ventre et elle en est morte probablement suite à une fausse couche.

Cela s'est passé en septembre et ensuite ? Il est probable que la mère de Victoire a tout caché à son époux Jean Pierre Vernet. La fille était morte, à quoi bon chercher des problèmes. Les Poumarat étaient les patrons et la famille Vernet avait trop besoin de rester dans le minuscule moulin qui leur servait de toit et de travail. Toujours est-il que le père de Victoire et son voisin le plus proche, le bon Jean Poumarat ont signé tous les deux l'acte de décès de Victoire.



*Victor Poumarat aux Etats-Unis*

Six semaines plus tard, c'est le drame pour les Vernet et pour les Poumarat. Que s'est-il passé ? Le père de Victoire a-t-il appris la vérité sur la mort de sa fille ? S'est-il montré menaçant ou exigeant ? Ce qui est certain c'est que dans la nuit du 16 décembre 1839, Victor lui a tendu un piège. Il a coupé l'eau qui alimentait le moulin. Il faisait nuit et très froid. Jean Pierre Vernet est sorti pensant sans doute que l'eau était gelée. Victor a tiré un coup de fusil et a tué le père de sa première victime.

L'affaire a dû choquer ; en tout cas, le maire de Saint-Julien-du-Gua a pris la précaution de porter sur l'acte de décès de Jean Pierre Vernet : "*Le dit Vernet a été tué par un coup de fusil tout près du moulin*", sans doute pour éviter que l'affaire ne soit étouffée.

Nous savons que les gendarmes de Saint-Pierreville sont venus faire une enquête. On imagine bien l'arrivée à cheval en plein hiver des forces de l'ordre ! Victor a été écroué à la prison de Privas mais la famille a serré les rangs. Son père lui a trouvé un avocat qui a réussi à le faire sortir de prison en mars 1840. Les témoins faisaient-ils défaut ? Une chose est certaine, la famille Poumarat ne souffrait pas vraiment de scrupules. L'avocat a poursuivi Jean Poumarat, quelques mois plus tard, quand il s'est rendu compte qu'il n'arriverait jamais à se faire payer !

Ne pas payer son avocat, en voilà des manières ! Pourquoi ? Il se peut qu'à ce moment là la famille de Victor raclait les fonds de tiroir. En effet, les vieux de la Pervenche disaient que les Vernet voulaient se venger et peut-être l'air du Gua devenait quelque peu irrespirable pour Victor.

### VICTOR L'AMERICAIN

Victor avait vingt et un ans, il sortait de prison ayant obtenu (grâce à Maître Croze) un non-lieu mais qu'en penseraient les habitants de la Pervenche et du Gua ? Et la réputation de sa famille, ses sœurs à marier ? Non décidément il fallait qu'il quitte la région, qu'il se fasse oublier. Où aller lorsque l'on est jeune, suffisant et obligé de s'éloigner ? Où peut-on rêver de faire fortune pour impressionner la famille et surtout ce père et ce frère aîné avec qui les relations ont dû être tendues après le coup porté à leur réputation ? Pour Victor, la réponse était l'Amérique.

Nous avons retrouvé Victor à Dogtown, Butte County, Californie, où il a rejoint les nombreux chercheurs d'or qui se sont rués dans cette région de Californie dès 1846. Dogtown, la ville des chiens ! Une des premières résidentes de ce hameau fut une vieille dame française qui élevait des chiens qu'elle vendait aux mineurs, chiens de garde et chiens de compagnie car il y avait 57 000 mineurs dans le secteur en 1850. Beaucoup travaillaient seuls et un chien leur était bien précieux.

Victor a-t-il choisi Butte County parce que d'autres Français s'y trouvaient déjà ? C'est probable. Comment vivait-il ? Selon le journal tenu par les frères Stuart qui sont partis de l'Iowa en 1852 pour chercher fortune dans le comté de Butte, "*Ces hommes n'avaient ni tentes, ni maisons. Ils campaient sous les grands pins ou larges chênes... car il n'y pleuvait jamais en été... Les hommes sans ambition ne partaient jamais vers la Californie... Seul l'homme courageux et déterminé traversait les plaines et atteignait la terre de l'or*".

Lyrique, certes, mais je ne crois pas que Victor a passé plus de cinquante cinq ans de sa vie dans le comté de Butte par hasard. Nous imaginons qu'un jeune homme de vingt et un ans chercherait à profiter d'une grande ville, profiter des choses qu'il n'avait pas connues dans son petit coin au bord de sa rivière et entouré de montagnes et de terrains volcaniques. Mais non ! Il a posé ses bagages dans une région qui devait lui rappeler étrangement son lieu de naissance. Victor nostalgique peut-être bien.

Le père de Victor meurt en 1850 et lors du complément de partage en 1856 devant Emile Blanchenay, notaire,

c'est Jeanne qui représente son fils cadet, " *fils absent demeurant en Californie*". Jacques, le fils aîné, avait reçu l'exploitation de la fabrique de soie et des dépendances moyennant un don de 6 000 francs. Jacques meurt l'année suivante.

Victor, de sa lointaine Californie, entretient une correspondance avec son plus jeune frère. Il lui prodigue des conseils et le charge d'embrasser sa mère et de donner le bonjour à ses sœurs, beaux-frères, parents et amis ! Il exprime sa tristesse de ne pas revoir son pays. Il ajoute : "*J'espère cependant de revoir encore ma mère*". Nous apprenons aussi qu'il envoie de l'or avec ses courriers. L'or de cette lettre est destiné à son oncle du Théronddd mais il promet de faire passer une pépite à Zéphirin dans la suivante. Ses affaires marchent !

Cette lettre exprime sa hargne contre son frère aîné et montre bien le rôle qu'il tient à tenir maintenant que le chemin est libre, envers la famille. Bienfaiteur, donneur de leçons, il devait prendre de plus en plus d'ascendant sur son frère et plus tard sur ses neveux, le riche oncle d'Amérique.

Nous savons que Victor avait une concession minière, qu'il a investi en achetant des terres, des parts dans une société de chemins de fer en Californie. Il s'est installé à Lovelock à quelques kilomètres de Dogtown où il a racheté les biens de Georges Lovelock qui avait fondé la localité en 1855. Maintenant, Victor dirigeait un magasin (le sien), son hôtel, et il a même obtenu une poste et donc a rempli la fonction de receveur pendant des années !

Le 3 août 1869, Victor Poumarat devient citoyen des Etats-Unis.

Selon les archives de Coutelenc (anciennement Lovelock), on disait Victor riche. On disait aussi qu'il a fait de nombreux voyages en France et même que lors de l'un de ses voyages, il a ramené quatre splendides fusils de chasse. Il en a gardé un et vendu les trois autres à 100 dollars pièce. On disait que ces fusils étaient de véritables chefs-d'œuvre.

Ce qui ressort des archives américaines est le fait que Victor Poumarat était particulièrement procédurier et ne cherchait vraiment pas à plaire à ses voisins ! On raconte l'histoire suivante au sujet de Victor. En mauvais termes avec le propriétaire d'un hôtel qui servait aussi de dancing, notre Poumarat qui possédait le terrain devant l'hôtel a fait construire une clôture devant le saloon et son magasin. Ainsi les diligences et autres carrioles ne pouvaient plus s'en approcher. L'affaire est allée jusqu'au gouvernement fédéral qui a statué contre Victor et l'a obligé à faire une ouverture dans la clôture afin de donner accès à la malle-poste et autres véhicules de l'époque. Victor s'est exécuté mais en laissant un dégagement d'un centimètre et demi de part et d'autre de l'ouverture. De guerre lasse, le propriétaire du saloon lui a acheté la parcelle.

Si Victor a fait de nombreux voyages en France, selon la légende aux Etats-Unis, en tout cas nous sommes au moins sûr de deux voyages au Gua. Il est venu en 1877 et en 1893, date à laquelle il a fait son testament à Privas.

Jeanne Rourin est morte en 1872 à l'âge de 95 ans. Victor s'est plaint dans une lettre à son neveu de Foulux que son frère ne l'avait pas informé du décès de sa mère. Il avait appris la nouvelle fortuitement par un autre neveu. Il semble que le frère Zéphirin éprouvait quelques difficultés à faire tourner l'usine. Il a même fait main basse sur une somme d'argent que Victor lui avait envoyée

# CERTIFICATE OF CITIZENSHIP.

United States of America,  
STATE OF CALIFORNIA,  
County of Butte.



Be it Remembered, That on the Third day of August in the year of our Lord one thousand, eight hundred and sixty three — Victor - Poumarat formerly of France in the STATE OF CALIFORNIA, at present of the DISTRICT COURT of the Second Judicial District in and for said County, the said Court being a Court of Record, having Common Law Jurisdiction, and a Clerk and Seal, and applied to the said Court to be admitted to become **A CITIZEN OF THE UNITED STATES OF AMERICA,** pursuant to the directions and requisitions of the Act of Congress of the United States of America, entitled "An Act to establish a Uniform Rule of Naturalization, and to repeal the Acts heretofore passed on that subject; and of the several Acts in relation thereto."

And the said Victor - Poumarat having thereupon produced to the Court such evidence, made such Declaration and Renunciation, and taken such Oaths, as are by the said Acts required; therefore it was ordered by the said District Court of the Second Judicial District, that the said Victor - Poumarat be admitted, and he was accordingly admitted, by said Court, to be **A CITIZEN OF THE UNITED STATES OF AMERICA.**

In Testimony Whereof, the Seal of said Court is hereunto affixed this

Third day of August in the year  
of our Lord one thousand, eight hundred and sixty three  
in the year of our Independence the Eighty  
th Year.

I, O. L. STILSON, County Clerk, and ex-officio Clerk of the Superior Court in and for Butte County, State of California, hereby certify the foregoing to be a full, true and correct copy of the original Certificate.

in the above entitled State of California filed in my office on the 3 day of Aug. 1863

After my hand and seal of said Court, this 29 day of Aug. 1863

O. L. Stilson  
County Clerk

CLERK

d'Amérique afin de faire ériger de belles pierres tombales dans le cimetière de famille.

Nous savons par une lettre affolée de Zéphirin à son neveu de Marcols que Victor est arrivé à l'improviste des Etats-Unis en 1893 et qu'il voulait porter des fleurs de Privas pour les mettre sur les dites tombes qui n'existaient toujours pas. Zéphirin demandait à son neveu de vivement lui faire parvenir de l'argent afin de commencer les travaux pour calmer un Victor déçu et fort mécontent ! Pour enfoncer le clou, Zéphirin informe son neveu que Victor vient de faire son testament laissant la moitié de ses biens à son frère et l'autre moitié à partager entre ses sœurs ou leurs enfants si celles-ci sont mortes. Les sommes étaient importantes et l'oncle "Américain" était un homme à ménager.

Ce testament en dit long sur la personnalité de Victor Poumarat. Il est resté célibataire et en cinquante-cinq ans ne semble s'être lié avec personne en Californie. Dans ses lettres, il ne parle jamais de sa vie, de ses activités ni même de ses affaires. Il semble que dans sa tête, il restait Ardéchois et que les liens du sang lui étaient primordiaux.

Il transférait son argent en France. Il a envoyé au moins deux fois son portrait (tiré par un photographe de San Francisco) à son frère et à ses neveux. Zéphirin en fait grand cas dans une lettre de 1894 : "J'ai fait mettre ton portrait à la petite salle à manger. L'invention de la photographie est une belle chose pour les souvenirs de famille. Cela vous reporte des années en arrière et entretient l'amitié fraternelle et il semble qu'on est toujours restés ensemble".

A Lovelock, Victor devait certainement garder ses distances. Il devait cultiver le secret et son trait de caractère et montrait une grande méfiance. D'ailleurs son frère y fait allusion lorsqu'il explique à son neveu que Victor voyageait habillé de vieilles fripes afin de ne pas attirer l'attention.

Victor Poumarat alimentait les rumeurs et les rancœurs. Personne, dans Butte County, n'a su ce qu'il était devenu lorsqu'il en est parti pour de bon. Certains disaient qu'il était mort à Chicago sur le chemin du retour vers sa France natale. D'autres disaient qu'il était mort seul dans une cabane en bois dans la région de Lovelock. En tout cas, il ne semble pas avoir laissé de regrets et il n'a certainement pas écrit à qui que ce soit dans Butte County après son retour à la Pervenche.

En 1880, Victor rencontre Eugène Coutelenc, un jeune compatriote qui était né en 1854 dans les Basses-Alpes. Victor lui a loué ses propriétés de Lovelock (y compris le magasin) et les lui a vendues vers 1885. A partir de cette époque Old Lovelock a été rebaptisé Coutelenc. Ainsi en Californie comme en Ardèche les lieux prenaient souvent le nom de leurs propriétaires. Chose curieuse, lorsque Poumarat a acheté les propriétés de Georges Lovelock, la localité n'a pas changé de nom. De la discrétion ?

Pourquoi Victor a-t-il attendu 1899 pour revenir en France ? Avait-il peur de ce voyage si long et compliqué pour son âge ? En juillet 1898 son neveu Emile Marcon le presse de rentrer et vivre chez lui. Victor est rentré l'année suivante mais Emile étant mort, l'usine était

exploitée par un petit neveu. Victor a donc logé jusqu'à sa mort, le 14 janvier 1900, chez un aubergiste de la Pervenche.

Il a dû être bien seul, car le souvenir des événements de 1839 devait être encore bien vivace dans le village. Il n'a pas cherché à aller vivre chez ses neveux (sans doute ne lui ont-ils pas demandé de le faire !). Sa seule petite vengeance a été de ne pas changer son testament ce qui a occasionné pas mal de démarches administratives pour les héritiers car le principal légataire, Zéphirin, était mort avant le testateur.

Victor laissait une jolie somme. Pourquoi n'a-t-il pas disposé autrement de ses biens ? Sans doute cela aurait été totalement contre sa nature. En bon fils Poumarat et fils de Jeanne Rourin, il n'aurait pu se résoudre à laisser cet argent ailleurs que dans la famille, perpétuer la légende de l'oncle d'Amérique.

Victor avait-il mauvaise conscience ? Pensait-il parfois à Victoire Vernet et à son père ? Il semblerait que non. A-t-il eu peur ? Peut-être que oui, surtout si l'on tient compte de son caractère méfiant (il arrivait toujours au Gua de nuit lors de ses voyages des Etats-Unis). Il a tué deux personnes et pourtant dans ses lettres, il donnait des leçons de morale à son frère et à ses neveux.

Nous ne lui connaissons que deux élans de charité mis à part le don d'un acre de terre pour le cimetière de Lovelock-Couletenc. En 1893, lors de son voyage en France à l'occasion de la mise en ordre de ses affaires

(testament, terres familiales), il a fait un don à la commune de Saint-Julien-du-Gua et un autre à la commune d'Issamoulenc.

Ces dons étaient de 1 000 francs chacun et au bénéfice des pauvres de la commune. La mairie de Saint-Julien-du-Gua a accepté le don en remerciant le donateur. Par contre, à Issamoulenc, s'est posé la question de l'opportunité d'accepter le don, certains héritiers naturels de Victor, résidant sur la commune, étant eux-mêmes pauvres.

Victor a laissé un héritage d'environ 50 000 francs et nous nous rendons compte qu'il avait préparé son retour en France depuis un certain temps. Il avait investi à Paris : obligations de la ville de Paris, actions et obligations des chemins de fer Paris-Lyon-Marseille sans compter le produit d'une rente effectué sur la bourse de Paris.

Et les victimes ? Victoire et son père sont morts en 1839. La veuve de Jean Pierre est décédée en 1841 à l'âge de 50 ans chez sa fille et son gendre à Abeilhouze sur la commune d'Issamoulenc. Le petit moulin qu'occupait la famille Vernet était en quelque sorte un logement de fonction qu'il a fallu libérer au plus tôt.

Nous avons longuement cherché mais nous n'avons jamais pu trouver de tombe (avec ou sans pierre tombale) au nom de Victoire, Jean Pierre ou Catherine Vernet. Sans doute la famille était trop discrète ou simplement trop pauvre...

#### Sources

Aux Etats-Unis : Sociétés d'histoire locale de Coutelenc, Lavonne Ketchum ; Journal des frères Stuart dans le Dogtown Territorial.  
En France : courriers de Victor avec sa famille (archives privées Albon d'Ardèche).



*Le cimetière dans lequel Victor Poumarat est enterré*